

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou (départ à 21h33), Frédéric Henriot, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Ariane Wachthausen (jusqu'à 21h16)	Pouvoir à David Ros
Théo Lazuech	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Hervé Dole	Pouvoir à Frédéric Henriot
Marie-Pierre Digard (jusqu'à 21h11)	Pouvoir à Didier Missenard
Elisabeth De Lavergne (jusqu'à 20h39)	Pouvoir à Michèle Viala
Caroline Danhiez-Caillot	Pouvoir à Louis Leroy
Anne-Charlotte Benichou (départ à 21h33)	Pouvoir à Didier Missenard

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 27
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eliane Sauteron est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-67 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LES PARCELLES CADASTREES BC 62 ET BC 67 SISES 29 RUE LOUIS SCOCARD A ORSAY

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.421-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le plan de situation,

Vu la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports, réunie le 21 juin 2023

Considérant que, dépendantes de son domaine privé, la Commune n'a pas intérêt à conserver ces parcelles dans son patrimoine,

Considérant l'intérêt pour la Commune de permettre le dépôt par BBI d'un permis de construire sur les parcelles, en vue de permettre la réalisation d'un projet et dans le cadre d'une éventuelle cession des biens,

Considérant qu'il appartiendra au conseil municipal de se prononcer ultérieurement sur les conditions de cession desdits biens,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 6 voix contre (M. Remy, M. Villette, M. Leroy, M. Leroy pour Mme Danhiez-Caillet, M. Courilleau, M. Lucas)

- **Autorise** la société BBI (Blaise Bauduin Investissements) domiciliée 26 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine, à déposer une ou plusieurs demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire ou déclarations préalables) sur les parcelles BC62 et BC67, d'une superficie de 1 777 m², en vue de la réalisation de 7 logements (3 groupes de maisons)

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 28 JUIN 2023
et de la publication le 28 JUIN 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

